

en insultant un dominicain : on lui dit d'aboyer, et il aboya. Puis un moine à mordre ! quelle chère lie ! Ce n'est pas à tous ses repas qu'il pouvait se promettre un si friand morceau : cela valait même mieux que du jésuite ; car il y avait ici un parfum d'inquisition et d'autodafé qui relevait singulièrement le ragout. Mais le *Patriote*, complètement absorbé par l'odeur alléchante des mets que lui servait l'Université, avait oublié que sous cet habit blanc du moine se trouvait un homme, un adversaire comme il est rare d'en rencontrer ; un homme qui à un autre époque avait lutté avec gloire et succès contre des ennemis d'un autre taille et bien autrement redoutables que la petite feuille aboyante de Nancy ; un homme qui avait été jusqu'à dicter à ses juges, le front haut et la puissance de la raison à la bouche, l'arrêt qu'il avait droit d'attendre d'un auguste tribunal ; un prêtre qui avait enchaîné au pied de sa chaire, à sa parole magique, des milliers de jeunes hommes au cœur ardent et généreux, à l'intelligence noble et éclairée ; un prêtre qu'avaient admiré, applaudi ce que la capitale contient d'hommes de génie, de politiques habiles, de philosophes profonds, tous les rangs et toutes les opinions. Il avait oublié tout cela le *Patriote de la Meurthe*. Aussi grand fut son étonnement et grande fut sa peur quand il vit que le Dominicain, se souvenant qu'il était homme et citoyen français avant d'être religieux, il allait lui demander raison de ses insultes. Non pas qu'il fût ému du petit tapage du journal ; mais parce qu'il y voyait une injustice et une persécution étrangères, et un mauvais vouloir parti de plus haut. Le père Lacordaire déclara donc sans plus d'embarras, qu'il allait poursuivre devant les tribunaux la feuille de Nancy. Grande émotion dans la presse de toute couleur, à cette nouvelle ; et chacun de dire son sentiment, qui pour le dominicain, qui pour le *Patriote*, qui pour l'Université. Le triomphe de Lacordaire ne semblait douteux à personne, car la question était claire et nettement formulée : c'était par un oui ou un non qu'elle devait être posée et jugée, et la calomnie était flagrante. Mais un procès c'est toujours plus ou moins un scandale. Personne d'ailleurs ne croyait un mot des avancés du *Patriote*, et lui moins que tout autre ; la réputation de l'éloquent et saint religieux n'avait nullement souffert de ces diatribes. Considérant tout cela, Mgr. Menjaud, le digne coadjuteur de Nancy, écrivit au père Lacordaire une lettre dans laquelle, tout en protestant contre les calomnies dont il était l'objet et en lui témoignant la plus parfaite estime, il le pria de vouloir bien se contenter de ce témoignage particulier, qui était du reste celui de toute la ville ; ajoutant qu'il se chargeait d'obtenir du ministre de l'Instruction publique réparation pleine et entière vis-à-vis du recteur : c'était l'essentiel. Cette prière du charitable évêque fut un ordre pour le bon religieux ; et cette affaire en demeura là, au grand soulagement du *Patriote de la Meurthe* et de ses amis grands ou petits. On voit là de nouveau l'esprit de charité, de modestie et de désintéressement d'un clergé que certaines gens prennent à tâche d'insulter pour des motifs à eux connus, mais qu'ils auraient honte d'avouer.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

CANADA.

Québec 13 septembre.—Mgr. Provencher, évêque de Juliopolis, est arrivé ce matin en cette ville, à bord du *Queen*. Sa Grandeur a quitté la Rivière-Rouge le 19 juin dernier, et s'est rendue aux États-Unis, après 40 jours de marche à travers des immenses prairies du Nord-Ouest.

M. Olscamps, ci-devant un des vicaires de St. Roch (en cette ville), est parti lundi dernier pour les missions de Carleton et de Ristigouche (Baie des Chaleurs), où il doit remplacer M. Malo qui revient dans l'intérieur du diocèse. Un autre prêtre, M. Desruisseaux, doit aller bientôt le rejoindre pour partager ses travaux.

Parmi les passagers de l'*Unicorn*, parti ce matin pour Pictou, se trouve M. Paquet, missionnaire de Richibouctou, diocèse du Nouveau-Brunswick.

Canadien.

FRANCE.

Bref de Sa Sainteté le Pape Grégoire XVI, en réponse à une Consultation de Mgr. l'archevêque de Reims sur la situation d'un grand nombre d'Eglises de France, par rapport à la Liturgie.

A notre Vénérable Frère Thomas Gousset, archevêque de Reims.

GRÉGOIRE XVI, PAPE

Vénérable Frère, salut et bénédiction.

Nous avons reconnu le zèle d'un pieux et prudent archevêque dans les deux lettres que vous nous avez adressées, renfermant vos plaintes au sujet de la variété des livres liturgiques qui s'est introduite dans un grand nombre d'Eglises de France, et qui s'est accrue encore. Depuis la nouvelle circonscription des diocèses, de manière à offenser les fidèles. Assurément, nous déplorons comme vous ce malheur, Vénérable Frère, et rien ne nous semblerait plus désirable que de voir observer, partout, chez vous, les constitutions

de saint Pio V, notre prédécesseur d'immortelle mémoire, qui ne voulut excepter de Publication de recevoir le Bréviaire et le Missel, corrigés et publiés à l'usage des Eglises du Rit Romain, suivant l'intention du concile de Trente (*Sess. XXV*), que ceux qui, depuis deux cents ans au moins, avaient coutume d'user d'un Bréviaire et d'un Missel différents de ceux-ci ; de façon, toutefois, qu'il ne leur fût pas permis de changer et remanier, à leur volonté, ces livres particuliers, mais simplement de les conserver, si bon leur semblait. (*Constit. Quod a nobis.*—VII *Idus Julii*, 1568, et *Const. Quo Primum. Pridie Idus Julii*, 1570.) Tel serait donc aussi notre désir, Vénérable Frère ; mais vous comprendrez parfaitement combien c'est une œuvre difficile et embarrassante de déraciner cette coutume impiantée dans votre pays depuis un temps déjà long : c'est pourquoi, redoutant les graves dissensions qui pourraient s'en suivre, nous avons cru devoir, pour le présent, nous abstenir non seulement de presser la chose avec plus d'étendue, mais même de donner des réponses détaillées aux questions que vous nous aviez proposées. Au reste, tout récemment, un de nos Vénérables Frères du même royaume, profitant avec une rare prudence d'une occasion favorable, ayant supprimé les divers livres liturgiques, s'il avait trouvés dans son Eglise, et ramené tout son clergé à la pratique universelle des usages de l'Eglise Romaine, nous lui avons décerné les éloges qu'il mérite, et, suivant sa demande, nous lui avons bien volontiers accordé l'Indult d'un office votif pour plusieurs jours de l'année, afin que ce clergé, livré avec zèle aux fatigues qu'exige le soin des âmes, se trouvât moins souvent astreint aux offices de certaines fêtes qui sont les plus longs dans le Bréviaire Romain. Nous avons même la confiance que, par la bénédiction de Dieu, les autres évêques de France suivront tour à tour l'exemple de leur collègue, principalement dans le but d'arrêter cette très périlleuse facilité de changer les livres liturgiques. En attendant, rempli de la plus grande estime pour votre zèle sur cette matière, nous adressons nos supplications à Dieu, afin qu'il vous comble des plus riches dons de sa grâce, et qu'il multiplie les fruits de justice dans la portion de sa vigne que vous arrosez de vos sueurs. Enfin, comme presage du secours d'en haut, et comme gage de notre particulière bienveillance, nous vous accordons avec affection pour vous, Vénérable Frère, et pour tous les fidèles, clercs et laïques, de votre Eglise, la bénédiction apostolique. Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, le sixième jour d'août, de l'an 1842, douzième de notre pontificat.

—Le coadjuteur de Mgr. l'évêque de Nancy a adressé la lettre suivante au P. Lacordaire :

« Nancy, 2 août 1843.

« Mon révérend Père,

« Au milieu des imputations calomnieuses dont vous avez été l'objet, à propos du discours prononcé par vous et en ma présence au collège royal de Nancy, je me trouve dans la nécessité d'élever la voix pour vous témoigner combien je suis convaincu de la fausseté de ces imputations. Depuis l'époque où vous êtes arrivé parmi nous, j'ai pu proclamer que je n'ai eu qu'à me louer de votre ministère et de la pureté de votre doctrine, et je suis certain, en particulier, qu'il n'y a rien eu que de honorable et de pieux dans le discours que vous avez prononcé au collège royal.

« Par suite de cette conviction, les démarches que vous avez faites pour obtenir justice ont eu mon assentiment. Cependant beaucoup de personnes ayant paru s'alarmer d'un conflit judiciaire, je viens aujourd'hui vous demander, dans l'intérêt de la paix, de retirer votre plainte, et de vous contenter de la justice éclatante que je me plais à vous rendre moi-même.

« Je pense mon révérend Père, que vous apprécierez les motifs qui me font agir ainsi dans cette circonstance, que l'approbation pleine et entière que je vous donne vous paraîtra suffi ante. Je me réserve d'ailleurs de poursuivre, quant à ce qui me regarde, la satisfaction qui est due à M. l'aumônier du collège.

« Vous pouvez, mon révérend Père, rendre ma lettre publique : elle suffira, je l'espère, pour éclairer l'opinion sur cette affaire. Tous les hommes sages et impartiaux vous rendront la justice qui vous est due à tous égards.

« Recevez, mon révérend Père, la nouvelle assurance de mes sentiments les plus affectueux.

« † ALEXIS, coadjuteur de Nancy et de Toul. »

Le retrait de la plainte en diffamation portée par le P. Lacordaire contre le gérant du *Patriote de la Meurthe* a été la conséquence de cette lettre. Il n'y a plus de procès ; mais l'atteinte si grave portée au clergé par le recteur de l'Académie de Nancy ne restera pas sans réparation. Si la question n'est plus débattue entre le P. Lacordaire et le *Patriote*, elle demeure entière entre Mgr. le coadjuteur et le ministre de l'Instruction publique. Il est temps en effet, que l'épiscopat sache quelle part d'influence l'université lui accorde sur les aumôniers des collèges, et quelle position elle entend faire à ces derniers. Si M. le ministre persistait à maintenir une mesure arbitraire, interdisant à l'aumônier d'un collège des relations personnelles avec qui que ce soit, et notamment avec un prêtre approuvé de son évêque, celui-ci aurait à choisir, entre accepter cette insulte, ou bien retirer un ecclésiastique dont la position ne serait plus tenable.

Espérance.

—Le P. Lacordaire a fait motiver en ces termes son désistement au gérant du *Patriote de la Meurthe*.

« Attendu que le requérant a reçu de son supérieur ecclésiastique, Mgr. le coadjuteur, avec autorisation de la rendre publique, une lettre complètement justificative du discours attaqué dans le *Patriote* du 7 juillet dernier ;

« Attendu que ce prélat, qui y assistait en personne, et qui s'est éclairé